

Séance du jeudi 23 avril 2026
Délibération N° DE_053_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	27	30
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
30	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à 17 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Lucien ALIBERT Françoise BLANC Vincent CHARDON Rolande CHAUDESAIGUES Francis DELOR Floriane GACHON Gisèle GERBAL Fabrice HANQUEZ Philippe HEBRARD Lydie JOURDAN Guillaume MARTIN Jacqueline LIZZANA Francis GIBERT Didier MATHIEU Christophe RICOU Sébastien ROL Christian PASCON Claude ROLLAND Krystelle PONTIER Serge ROMIEU Murielle TEISSEDRE Alain RAYNALDY Eric ROUX Julien TUFFERY Francis SAINT-LEGER Pierre-Emile SYLVAIN Chrystel VALLY

Représentés : Anaïs AMALRIC représentée par Sébastien ROL Joëlle MALAVIELLE représentée par Claude ROLLAND Jean-Claude TOIRON représenté par Christian PASCON

Absents et Excusés : Maxime ATGER Franck BACHELARD Jean-Luc GOAREGUER suppléé par Chrystel VALLY Auxane MONTEIL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacqueline LIZZANA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RÉALISATION DE 3 PONTS BASCULES : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président indique que L'agriculture et la sylviculture constituent une des principales économies de la Communauté de communes RANDON-MARGERIDE. Fort de ce contexte, il est proposé la mise en place de ponts bascules mutualisés à l'ensemble des entreprises agricoles du territoire.

Vu les délibérations DE_2020_004, DE_069_2023, DE_059_1_2024

Suite à une nouvelle consultation des entreprises de terrassement et génie civil sur un avant-projet plus détaillé, le montant des travaux initialement prévu doit être revu à la hausse.

Le coût du projet est réévalué à 700 000 € HT.

La Communauté de Communes souhaite demander un financement de cette opération pour un taux maximum au Département et à la Région.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de création de 3 ponts bascules
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès de la Région et le Département à hauteur de 80%
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

048-200069102-DE_053_2026-DE

A G E D I

DE_053_2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER
Président de séance

Jacqueline LIZZANA
Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
048-200069102-DE_053_2026-DE
A G E D I

DE_053_2026